

propre définition de la liberté religieuse, elle a désormais désigné sa sélection d'enseignants catholiques officiels ». Visiblement outré par les déclarations irresponsables d'**America**, le cardinal, si je puis m'exprimer ainsi, en "remet une couche" quelques paragraphes plus loin : « *il y en a, comme au magazine **America**, qui veulent que nous cédions et arrêtons le combat en disant qu'il s'agit là d'une affaire strictement politique* », alors qu'il s'agit bien d'une attaque en règle contre la liberté religieuse et, à cet égard, le cardinal **Dolan** a bien raison de rapporter l'incroyable déclaration du gouverneur **Mike Huckabee** (un pasteur baptiste !) : « *Dans cette affaire, nous sommes tous des catholiques* ».

Les discussions étant au point mort avec le gouvernement, le cardinal **Dolan**, s'appuyant sur le récent arrêt de la **Cour suprême des États-Unis (Hosanna Tabor v. EEOC)**, rendu à l'unanimité des neuf Juges, qui confirme que le Premier Amendement doit s'entendre pour le droit d'une Église de choisir des employés répondant à ses principes religieux, envisage désormais un recours devant les tribunaux : « *notre conférence épiscopale (...) travaille avec des cabinets d'avocats de premier plan, qui sont si sensibles à cette affaire qu'ils nous représenteront bénévolement* ». On notera le présent et futur – le conditionnel ne semble plus de mise désormais – employés par le cardinal **Dolan**, qui avertit, ses confrères dans l'épiscopat : « *Dans les tout prochains jours, vous en apprendrez davantage sur ce développement encourageant et bienvenu* ».

« *Nous devons nous préparer à des temps difficiles* », met en garde le cardinal. Que nos prières accompagnent le courageux épiscopat américain dont la fermeté devrait inspirer d'autres épiscopats à l'échine un peu trop souple...